

Lundi 21 juin 2010  
N° 1317 page 3

À l'occasion de la journée mondiale des réfugiés le 20 juin, le collectif Migrant-Mayotte organisait une conférence de presse samedi afin de faire le point sur la question des réfugiés et des demandeurs d'asile à Mayotte. Le constat est unanime du côté des associations, la situation de ces populations ne s'améliore pas sur le territoire mahorais et les moyens pour accueillir ces réfugiés et demandeurs d'asile dans des conditions au moins égales à celles de la métropole ne sont toujours pas mis en place. Les associations comme Solidarité Mayotte, Médecins du monde ou la CIMAD dénoncent à la fois la présence de plus en plus élevée de mineurs isolés venant d'Afrique sur le territoire, l'absence d'accueil formalisé pour les demandeurs d'asile, qui leur permet en métropole de bénéficier d'un bilan médical à leur arrivée sur le territoire ou encore les blocages qui existent à la CSSM pour établir les affiliations de ces populations. Mais il y a aussi des manquements dans le respect des droits des demandeurs d'asile dont certains sont renvoyés du territoire alors même qu'ils possèdent un papier attestant de leur situation... Les exemples sont légions. « Hier, un parent d'élève a été arrêté et menotté dans la cour de l'école maternelle de Tsoundzou 1 par un policier. Ce père de 7 enfants a été emmené au CRA. La procédure de renvoi a été suspendue jusqu'à lundi, car la CIMAD a fait une demande de suspension pour pouvoir produire des pièces sur sa situation », a affirmé Michel Redouté, vice-président de la CIMAD, seule association autorisée à pénétrer au centre de rétention administrative. Sur la question des mineurs isolés venant d'Afrique, la présidente de l'association Solidarité Mayotte Véronique Castany explique « Depuis l'an passé il y en a de plus en plus et ils ne sont pas pris en charge. On fait des signalements au procureur et en attendant qu'ils trouvent un toit, on les nourrit et on les loge. Désormais on est désignés administrateur ad hoc par le

Journée mondiale des réfugiés

## « Les demandeurs d'asile sont victimes de la politique migratoire »



Les responsables des associations étaient au rendez-vous

tribunal, mais ce n'est pas une responsabilité éducative. C'est à l'ASE de les prendre en charge normalement, mais ce n'est pas fait faute de moyens. » De son côté, la présidente de la CIMAD Sylvie Bryant a pointé du doigt le problème du respect des droits des étrangers en situation irrégulière : « Techniquement, aucun moyen n'est mis en place pour effectuer une demande d'asile au CRA. De plus, la PAF garde un maximum de temps les gens en rétention avant de les relâcher afin de faire du chiffre. Pour ceux qui ont des lettres qui indiquent leur situation de demandeur d'asile et qui doivent leur permettre de rester sur le territoire, souvent la police les interpelle quand même et parfois les renvoie. Pourtant, ils ne peuvent pas être reconduits quand ils demandent l'asile. C'est une grosse difficulté que la CIMAD rencontre. On a aussi des échos comme quoi des kwassas interpellés en mer sont reconduits directement sans passer par le CRA alors qu'il peut y avoir des demandeurs d'asile sur ces bateaux. [...] Les demandeurs d'asile sont victimes de la politique migratoire. » Dernier invité à s'exprimer, Augustin Uwhanganye le porte-parole du comité des demandeurs d'asile rwandais a déploré « les mauvais traitements des réfugiés africains suite à l'arrestation de deux génocidaires soupçonnés. Maintenant on nous accuse d'être des génocidaires. Rappelons que l'on fuit un régime politique qui nous persécutait. Ce régime que nous avons fui nous persécute en nous accusant de crimes de génocide. La responsabilité pénale est individuelle, il ne faut pas accuser tous les réfugiés africains d'être

des génocidaires. » Les associations locales sont plus mobilisées que jamais et multiplient les partenariats pour créer des réseaux et venir en aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile sur le territoire, mais déplorent toujours le manque d'investissement des

autorités : « Ce n'est pas normal que ce soit les associations qui pallient les manques de l'État. »

Clémentine Baille

Les Nouvelles  
de Mayotte

Tél: 0639 68 65 65



**L'Institut d'Emission des  
Départements d'Outre-Mer  
recrute :**

**Un(e) chargé(e) d'études**

**Définition du poste**

Assurer la cotation des entreprises et de l'indicateur des dirigeants d'entreprises dans le cadre des outils, procédures et instructions de la Banque de France. Assurer le suivi des risques bancaires, la gestion des risques douteux et des incidents de paiement sur effets. Réaliser des études, notes de synthèse (suivi des risques, études sectorielles) et tous autres travaux d'analyse, d'étude ou de suivi.

**Formation et expérience :**

Formation supérieure (niveau BAC + 5) à dominante économique, financière, bancaire, ITB ou équivalent. Une expérience professionnelle réussie dans le milieu bancaire constituera un atout.

**Compétences et aptitudes requises :**

Parfaite maîtrise de l'analyse financière d'entreprises. Connaissance des mécanismes de financement des entreprises, des procédures collectives et des fichiers bancaires réglementaires.

Bonne maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Access, PowerPoint).

Très bonnes qualités rédactionnelles et bonne capacité organisationnelle.

Initiative, méthode, rigueur professionnelle, fiabilité, discrétion, autonomie, qualités relationnelles et esprit d'équipe.

**Dossier de candidature :**

Lettre manuscrite, CV, photo, photocopie des diplômes, prétentions financières.

**Les candidatures doivent être adressées à l'IEDOM, Avenue de la  
Préfecture,**

**BP 500 97600 – MAMOUDZOU**

**Télécopie : 02 69 61 05 02, e-mail : [agence@iedom-mayotte.fr](mailto:agence@iedom-mayotte.fr)**